

# LE COURRIER DES OPELOUSAS.

VOL. 11.]

OPELOUSAS, (Paroisse St. Landry,) Lne., 25 JUILLET 1863.

[No. 21.]

## OPELOUSAS :

SAMEDI MATIN, : 25 JUILLET 1863.

### Pour Secrétaire d'Etat.

Nous sommes autorisé d'annoncer EDOUARD R. EASTIN comme candidat pour la place de Secrétaire d'Etat, à l'élection qui aura lieu en Novembre prochain. [25 juillet.]

### Bataille et Victoire Confédérée à Jackson.

Le Louisiana Democrat du 22 nous apprend que le Gen. Joseph E. Johnston a livré bataille à Jackson, Miss., le 12 courant, battant le Gen. Grant, tuant et blessant 15,000 de ses hommes, et prenant 6000 prisonniers; en outre, nous avons capturé de 45 à 60 pièces de canon. Tous les prisonniers qui ont été amenés à Jackson admettent franchement la prise de Washington par Lee.

Nous devons à l'obligeance de quelques amis de la Paroisse Ste. Marie, de pouvoir reprendre aujourd'hui la publication de notre feuille interrompue par l'arrivée des Fédéraux en Avril dernier, et que nous n'avons pu recommencer avant, attendu que ces messieurs ont emporté nos presses, notre caractère, en un mot, tout notre matériel d'imprimerie. Quoique nous ne puissions publier maintenant qu'un diminutif de journal, nous espérons néanmoins que nos affaires nationales nous permettront bientôt de reprendre notre ancien format.

Nous envoyons le présent numéro à tous nos anciens abonnés, et les prions de vouloir bien lire nos nouvelles conditions, et dans le cas où elles ne leur conviendraient pas, de nous renvoyer la feuille. Nous devons considérer comme abonnés ceux qui ne nous renverront pas le présent ou le prochain numéro. Pendant deux ans nous avons combattu les prix exorbitants des objets de première nécessité, sans augmenter nos prix en rien, mais aujourd'hui que les fédéraux sont venus nous piller et ajouter ainsi à la force des circonstances nous ne pouvons plus travailler aux mêmes conditions. Nous espérons que nos patrons ne trouveront pas nos prix trop élevés, en comparaison de ceux de certains de nos confrères.

Ceux qui ont des billets Confédérés en échange feront bien de consulter l'avis de M. A. Desmare, dans une autre colonne, et les échanger pour des certificats qui leur rapportent un intérêt.

Nous sommes étonné d'apprendre la mort du jeune Jacques Dupré, fils aîné de l'Hon. Lucius J. Dupré, de notre ville. Ce jeune homme n'avait pas encore atteint l'âge de 18 ans quand il entra dans les rangs de l'armée de Vicksburg, nonobstant une santé très délicate. Une maladie de camp est venu l'enlever le 2 Juillet à ses chefs militaires et à ses parents affectueux.

Nous n'avons rien de positif ou important de notre armée de la Baie. On avait rapporté que le Gen. Taylor retirait, mais cet officier, qui a passé ici Mercredi dernier, assure, nous dit-on, que c'est là le cadet de ses soucis. Il a dû envoyer sans doute quelques troupes de ce côté-ci; mais c'est de la prudence nécessaire pour conserver certains points qui sont aujourd'hui en notre possession. Nos forces sont suffisantes pour tenir en échec les fédéraux, et le Gen. Taylor a la conviction que ces maraudeurs ne mettront plus le pied sur notre sol.

Il y aura une grande vente à l'encan de marchandises saisies des Fédéraux, lors de la prise de la Baie. La vente aura lieu le 3 Août, à la Nlle. Iberie, et attirera probablement foule. Les marchandises se composent en partie de 1500 robes de barège, de mousseline, de jaconet d'indiennes et de brillantines; aussi, 150 mantelets de soie et de barège, chausures d'enfants et de dames, fil en bobines, etc.

Les dames surtout y seront en nombre et l'on doit s'attendre à ce que les bourses reçoivent de rudes escarmonches.

## LES NOUVELLES.

Nous extrayons de la Sentinelles, d'Alexandrie, du 17 courant, les passages suivants:

Les seules nouvelles que nous puissions avoir maintenant nous parviennent au moyen de lettres ou de voyageurs. De ces deux sources nous apprenons que le Gen. Lee, avec son armée victorieuse, a enfin chassé l'ennemi de Washington, et se trouve probablement aujourd'hui en possession de sa propre résidence sur les hauteurs d'Arlington. Si cette rumeur est correcte nous devons éloigner toute tristesse qui s'était emparée auparavant de nos esprits à cause des revers récents que nous avons éprouvés. La prise de la Capitale Fédérale nous dédommagera grandement de nos pertes. Aux yeux de l'Europe elle sera considérée comme la conquête du Nord et elle agira en conséquence.

La grande victoire de Lee à Martinsburg est

pleinement confirmée, et, suivant les rapports des journaux du Nord, leur perte en tués, blessés et prisonniers est de 60,000 hommes. Il paraîtrait que dans ce combat terrible, qui est d'ailleurs le plus sanglant de tous ceux qui aient été livrés jusqu'à présent, l'armée de Hooker aurait été complètement anéantie, si bien que maintenant nos soldats n'ont pas d'ennemis à combattre dans leur marche triomphale.

Les Fédéraux ont débarqué à Natchez avec 7 transports, et se sont emparés formellement de la ville. Ceci est certes un exploit de leur part, attendu qu'ils eussent pu faire la même chose longtemps auparavant. Nous apprenons du Port Hudson que Banks est rempli d'allégresse sur la réduction du Fort, et est déterminé à mettre fin à la guerre instantanément. Il a envoyé tous les prisonniers à la Nouvelle Orléans, et dit qu'il n'en permettra plus l'échange.

Nous apprenons que des canonnières ont attaqué le Fort Beauregard Mercredi dernier au matin, et que le combat s'est prolongé pendant la journée; nous n'avons pu savoir, jusqu'à présent, quel succès le bombardement a obtenu.

On rapporte ici que Harrisburg, Pa., a été capturé par les Confédérés, avec 18,000 prisonniers. Nous avons causé avec M. McCown, un engagé dans le service Confédéré, qui a quitté Natchez Lundi dernier. M. McC. annonce que 5 transports Fédéraux débarquent un corps d'armée, estimé de 3 à 6,000 hommes, qui prit possession de la ville. Il a lu un extra venant du bureau du Courrier (de Natchez) annonçant la chute de Washington. Le même monsieur a causé avec plusieurs prisonniers lâchés sur parole qui ont été pris à Vicksburg, et ils s'accordaient presque tous à dire que le manque de vivres fut la cause de la capitulation, la garnison ayant subsisté sur la chair de mulet pendant quelque temps. M. McC. a aussi causé avec deux soldats venant du Port Hudson, qui s'est rendu le 8 et cela aussi à cause du manque de vivres. Une responsabilité éprouvable pèse en quel- que endroit, car, comme nous l'avons dit déjà, mois sur mois s'est écoulé, lorsqu'avec beaucoup de provisions, beaucoup de bateaux pour les emmener et les rivières encore navigables, pas une seule livre de vivres d'aucune espèce n'a été envoyée ou à Vicksburg ou à Port Hudson.

Le Democrat d'Alexandrie du 22 courant, en parlant de la prise de Washington s'exprime ainsi: "Des centaines de prisonniers venant de Vicksburg, qui ont été lâchés sur parole, passent journellement par notre ville, en se retournant chez eux. Parmi eux-ci, le jeune Williams, membre de la compagnie du Capt. Hatch, de cette Paroisse, rapporte qu'il a lu à Vicksburg dans les journaux du Nord des rapports détaillés de la capture de Washington par les troupes commandées par le Gen. Lee, et la destruction entière de toutes les propriétés publiques dans la ville. En outre il annonce que c'était le sujet de la conversation parmi les Yankees qui admettaient franchement que Vicksburg était un pauvre échange pour leur Capitale.

Par contre, un autre soldat nommé Craig, venant du même endroit et appartenant à un régiment du Texas, rapporte précisément la même chose, avec cette exception que la ville capturée était Philadelphie au lieu de Washington. Il est bon d'ajouter que beaucoup d'autres rapportent la capture certaine de cette dernière ville.

Pour donner plus de foi et de vraisemblance à la prise de Washington, nous constaterons que nous avons causé avec un soldat âgé et respectable, venant de Vicksburg, qui a entré, pendant qu'il était un Vidalia House vis-à-vis de Natchez, plusieurs officiers Yankees dire que si les rebelles étaient instruits des bonnes nouvelles en réserve pour eux, ils cesseraient de lamenter Vicksburg."

## Etat de la Louisiane.

Cour de District:—Paroisse St. Landry.—No. 9412.

**A. NASTASIE SAVOIE**, de la Paroisse St. Landry, Administratrice de la succession de feu John H. Maggee, son époux, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant enregistré un tableau final des affaires de ladite succession, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite petition, par ordre de la Cour susdite en date du 10 Avril 1863.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à deduire leurs raisons, si aucune ils ont, par écrit, à mon Bureau, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, l'administratrice déchargée de toute responsabilité ultérieure et son bon annulé.

A. GARRIGUES, Greffier.  
Opelousas, 25 Juillet 1863.

## AVIS.

**CAMP SETMOOR, VA. 10 Avril 1863.**  
LES soldats suivants, savoir: J. C. Leblen, Jean F. Monillé, Guillaume Durio, J. D. Farque, Ralph Foreman, Pat McCormick, Isaac Williams, et U. C. Bolln, membres de la Compagnie K. du 10<sup>e</sup> Régiment des Volontaires de la Louisiane, qui sont maintenant absents de leur Compagnie, sont par les présents avertis d'avoir à se rapporter pour le service actif dans les trente jours qui suivront cette date, autrement ils seront publiés comme déserteurs, et traités comme tels.

A. PERRODIN,  
Capitaine Co. K. 10<sup>e</sup> Reg't. Vol. de la Lne.  
4<sup>e</sup>me Brigade, Division de Jackson.  
[25 juillet 1863.] 1m.

Le Dr. James A. McMillan, AYANT fixé sa résidence à la Pointe aux Loups d'une manière permanente, offre les services de sa profession aux habitants de la localité et de ses alentours. Il a également établi une Pharmacie pour la commodité du public.  
Pointe aux Loups, 25 Juillet 1863. 1f

## Etat de la Louisiane.

Cour de District:—Paroisse St. Landry.—No. 9415.

**FRANCOIS C. DEVILLIERS**, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la succession de feu Divine Hollier, épouse décédée de Valière Roy, décédé, en communauté avec ledit V. Roy, ayant enregistré un Tableau de distribution entre les héritiers de ladite succession, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite petition, par ordre de la Cour susdite en date du 22 Juillet 1863.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à deduire leurs raisons, si aucune ils ont, par écrit, à mon Bureau, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pour lesquelles ledit Tableau ne serait pas homologué.

A. GARRIGUES, Greffier.  
Opelousas, 25 Juillet 1863.

## Etat de la Louisiane.

Cour de District:—Paroisse St. Landry.—No. 9416.

**JOSEPH ROY**, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la succession de feu Valière Roy, decede, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant enregistré un Tableau de distribution des fonds de ladite succession, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite petition, par ordre de la Cour susdite en date du 22 Juillet 1863.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à deduire leurs raisons, si aucune ils ont, par écrit, à mon Bureau, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pour lesquelles ledit Tableau ne serait pas homologué.

A. GARRIGUES, Greffier.  
Opelousas, 25 Juillet 1863.

## Vente à l'Encan.

LE SAMEDI, 25 Juillet 1863, il sera vendu aux enchères publiques, au Bureau de Poste à Opelousas, un lot de Marchandises Sèches, telles que Cotons, Indiennes, Organdies, &c., &c.

Un lot de Souliers, Bottes, Chapeaux, &c., &c.  
Opelousas 25 Juillet 1863. 21—1f.

## AVIS MEDICAL.

NOUS, les soussignés, vu les prix exorbitants que nous sommes obligés de payer pour les objets de première nécessité, donnons par les présents avis que dorénavant, c'est-à-dire à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1863, nos débits seront doubles ce qu'ils étaient jusqu'à aujourd'hui.

Les médicaments seront extra selon leur valeur. N. B. A ceux qui nous fourniront ce dont nous pourrions avoir besoin aux prix antérieurs, nous ne réclamerons comme de juste que ce que nous réclamions ci-devant.

JAMES RAY. E. PILATE.  
D. W. FOSTER. R. H. LITTELL.  
VINCENT BOAGNÉ.  
Opelousas 25 Juillet 1863. 3f.

## MINISTERE DE LA GUERRE.

RICHMOND, 9 Mai 1863.

## NOTICE D'ÉCHANGE No. 5.

LES officiers Confédérés et les soldats dont les noms se trouvent ci-dessous ont été dûment échangés et ont été déclarés tels:

1. Tous les officiers et les soldats qui ont été délivrés à City Point à une époque quelconque antérieure au 6 mai 1863.
2. Tous les officiers faits prisonniers à quelque endroit que ce soit avant le premier Avril 1863, et qui ont été mis en liberté sur parole.
3. Tous les hommes faits prisonniers dans la Caroline du Nord ou la Virginie avant le 1<sup>er</sup> jour du mois de Mars 1863, et qui ont été mis en liberté sur parole.
4. Tous les officiers et les soldats pris et renvoyés sur parole par le Général S. P. Carter, lors de son expédition dans le Tennessee Oriental, en Décembre dernier.
5. Les officiers et les hommes faits prisonniers et renvoyés sur parole par le Lieutenant-Colonel Stewart à Van Buren, Arkansas, le 25 Janvier 1863; par le Colonel Dickey, en Décembre 1862, dans sa marche sur la Mobile et l'Ohio Rail-road, et par le Capitaine Cameron, à Corinthe, Mississippi, en Décembre dernier.
6. Les officiers et les soldats renvoyés sur parole à Oxford, Mississippi, le 23 Décembre 1862, à Desark, Arkansas le 7 Janvier 1863, et à Baton Rouge, Louisiane, le 23 Février 1863.
7. Tous les individus qui ont été pris sur les mers ou les eaux qui y conduisent, ou bien sur les côtes des Etats Confédérés ou des Etats-Unis à une époque quelconque avant le 17 Décembre 1862.
8. Tous les individus non militaire qui ont été arrêtés à une époque quelconque antérieure au 6 Mai 1863, et relâchés sur parole, sont déchargés de toutes les obligations qu'ils avaient contractées en recevant leur liberté. Si quelqu'un des individus de cette catégorie avait prêté serment d'allégeance aux Etats-Unis, ou souscrit une obligation, ou que sa mise en liberté eût été accompagnée de quelque obligation que ce soit, il s'en trouve déchargé.
9. Si un individu quelconque compris dans l'une des sections précédentes, ou dans une section quelconque d'une notice d'échange précédente, par laquelle il est déclaré échangé se trouvait dans une prison Fédérale, il devrait être immédiatement mis en liberté et livré aux autorités Confédérées.

ROBERT OULD,  
Agent d'échange.  
25 Juillet 1863—6f.—21.

## AVIS.

LE soussigné Dépositaire des Etats Confédérés, est autorisé par le Secrétaire du Trésor des Etats Confédérés, à émettre des certificats d'actions, en échange des bons du Trésor qui se trouvent actuellement en circulation; les dits certificats portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir du jour de leur date, et ils seront échangés contre des actions ou des bons du Trésor, aussitôt que ces derniers auront été reçus de Richmond. Les détenteurs de billets du Trésor d'une date antérieure au premier jour du mois de Décembre mil huit cent soixante-deux (1862) perdront le privilège de les échanger contre des bons du Trésor. A partir du premier jour du mois d'Août de l'année mil huit cent soixante-trois (1863).

Les détenteurs de billets du Trésor dont l'émission remonte à deux années, joutant, jusqu'au premier jour du mois d'Août de l'année mil huit cent soixante-trois (1863) de la faculté de les convertir en des certificats d'actions, portant intérêt à raison de huit pour cent par an.

Les détenteurs de billets du Trésor d'une date subséquente au premier jour du mois de Décembre de l'année mil huit cent soixante-deux (1862) ne pourront, après le premier jour du mois d'Août de l'année mil huit cent soixante-trois (1863) les échanger que contre des quatre pour cent.

Le Bureau se tiendra ouvert de 9 A. M. à 2 P. M.  
A. DESMARE,  
Dépositaire des Etats Confédérés.  
Opelousas, ce 25 Juillet 1863. 21—1f.

## Avis aux Citoyens.

Bureau du Quartier Maître, }  
Nouvelle Iberie, 27 Juin 1863.

Des personnes se sont emparées, sans aucune autorité, de certaines pièces, et dépendances provenant des barges et steamboats détruits par nos forces sur le Tchée en Avril dernier.

Ces personnes sont notifiées d'avoir à rapporter sans délai, et à leurs propres frais les objets ainsi pris par elles et les remettre aux mains du Capitaine Broussard, à St. Martinsville, au Lieut. Driver, Franklin, ou au soussigné, à la Nouvelle Iberie.

Il doit être bien compris qu'il ne sera permis à aucun citoyen de profiter d'un échec temporaire à nos armes pour s'enrichir et que les peines les plus sévères seront infligées à ceux qui cherchent leur bénéfice personnel dans les désastres de leur pays.

Les citoyens sont aussi informés que toute propriété (les esclaves excepté) capturée par l'ennemi et ensuite capturée par nos forces, perdue ou abandonnée par l'ennemi dans sa fuite, devient la propriété du gouvernement et non celle du particulier qui la trouve ou qui la possède d'origine. Le Gouvernement fera alors une distribution équitable de ces propriétés entre ceux qui ont souffert des ravages de l'ennemi, au cas où il ne serait pas contraint de les garder pour la défense publique. (Voir la circulaire du Gen. Taylor en date du 14 Juin 1863.)

Cette règle toutefois ne s'applique pas à ceux qui, sur l'invitation des autorités militaires, ont saisi du maïs, des viandes salées, du sel, du sucre et de la mélasse.

Toutefois, si quelqu'un a saisi de ces articles plus qu'il ne requiert pour sa propre consommation et celle de ses voisins dans le besoin, il est invité à le rapporter aux officiers du Gouvernement et la moitié lui en sera allouée à titre de sauvetage, ces objets étant de première nécessité pour nos braves soldats.

Mais si quelque personne profitait de cette libéralité du Gouvernement pour extorquer, à titre de vente, de l'argent de ses voisins moins fortunés, cette personne sera poursuivie et exemplairement punie par les autorités militaires.

Le soussigné fait appel à tous les bons citoyens pour l'aider à remplir le but de ces présentes.  
HENRY ST. PAUL,  
Quartier Maître. C. S. A.,  
Nlle Iberie.

## La Retraite du Voyageur

OU LE FERRY D'ENBAS,

EST maintenant prêt à recevoir ou traverser tout wagon, quelles qu'en soient les dimensions, avec son attelage; et un pâturage gratis est offert à ceux qui camperont au Ferry.

Les conducteurs de troupeaux y trouveront toujours bonne table et de bon fourrage pour leurs chevaux.—Et attendu que les voitures de la Poste ont changé leur route, les passagers trouveront toujours ici, de nuit comme de jour, une table proprement servie.  
H. DESESSARTS,  
Mermento, St. Landry, 25 Juillet 1863.

## LE COURRIER DES OPELOUSAS.

Publié le Samedi par JOEL H. SANDOZ.

CONDITIONS:  
L'abonnement est de CINQ piastres par an payables d'avance, ou six piastres à la fin de l'année. Aucun abonnement ne sera arrêté avant que les arriérés ne soient payés, à moins que l'éditeur ne le juge convenable.—Et les abonnés qui désireront arrêter leur abonnement devront en donner avis par écrit au moins quinze jours avant le terme de leur abonnement.

Les avis seront insérés à raison de vingt-cinq cents la ligne pour la première publication, et dix cents la ligne pour chaque publication subséquente. Quand on traitera de gré à gré avec l'Editeur une déduction libérale sera faite pour les avis permanents.

Les annonces de candidats se paieront vingt piastres pour chaque candidat, et d'avance. Tout avis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, sera publié français et en anglais jusqu'à ce qu'il soit retiré, ou jusqu'à ce que l'Editeur juge convenable de le retirer.